

« ECOCITOYENNETE : Projets et actions »
ATELIER des professeurs documentalistes du 37 – mars 2025

1. Constitution et entretien du fonds

● Constitution d'un fonds spécifique : (voir la bibliographie proposée dans l'article) :

Ce fonds spécifiques peut être constitué par le prof doc mais aussi en partenariat avec les acteurs E3D (élèves, enseignants)

Ce fonds peut être mis en valeur au sein du CDI, disposé sur une étagère spécifique ou dans une boîte dévouée à cette thématique, de manière à ce que les élèves l'identifient rapidement.

--> Voir la bibliographie thématique proposée par les collègues profs Docs du 37.

● Couverture des livres :

Constat général : on utilise tous des produits dérivés du plastique, pas forcément vertueux.

Pour limiter l'impact environnemental, on peut :

- ne pas tout couvrir : séries littéraires, mangas, documentaires...
- utiliser du film en plastique biologique respectueux de l'environnement (cher mais proposé par certains fournisseurs)
- utiliser du papier kraft (stylé, mais peu pratique pour la mise en rayon car non transparent)
- utiliser du papier cristal ou glassine (type de papier de soie traité à la glycérine, imperméable à l'air, l'eau et au gras, généralement utilisé pour l'entreposage dans les arts décoratifs ou la philatélie – La glassine est considérée comme une alternative écologique au plastique car elle est fabriquée à partir de pâte de bois renouvelable, 100 % recyclable, 100 % biodégradable et compostable.)

● Réparation :

Exemple d'atelier animé par le prof doc et intégré au label E3D au collège Pierre de Ronsard de Bourgueil :

Atelier « reliure et réparation », avec des élèves et collègues volontaires.

Matériel utilisé :

- fil de lin – aiguille à canevass
- colle blanche acrylique – colle à reliure à froid (Vinyl)
- pinceaux – pinces

A l'unanimité, le groupe demande une démonstration lors de la prochaine journée de rencontres départementales.

● Seconde vie :

Plusieurs d'entre nous avons une « **boîte à livres,** » dans le CDI ou à proximité du CDI . Les pensionnaires de cette boîte sont les livres retirés du fonds qui peuvent être pris librement, échangé, sans être jetés.

La fabrication de ces boîtes ou mini bibliothèques peut être l'objet d'un projet pour les élèves des sections spécifiques ou options (SEGPA, ULIS, micro-entreprise)

Plusieurs collèges proposent les revues retirées du fonds lors du désherbage de fin d'année pour le fonds lecture des salles de classe. Ces périodiques sont utilisés lors du 1/4 d'heure lecture.

- Recyclage :

En dernier recours, il faut parfois se résoudre à désherber et remplir les poubelles jaunes. Dans ce cas, n'oubliez pas de **séparer couverture et corps des livres cartonnés** : papier et carton et plastiques sont recyclés séparément.

2. Mutualisation / récupération

- Partenariats avec les médiathèques :

Plusieurs collègues sont en lien avec la médiathèque du secteur (Bourgueil, Montlouis).

Nous déplorons tous la disparition du « bibliobus » dans les établissements scolaires.

Il est possible de solliciter la Bibliothèque départementale de prêt (rue des Douets à Tours nord), pour des expositions ou emprunts d'ouvrages, mais cela reste complexe car ce n'est plus leur activité principale.

- Récupération de matériels :

Mobilier : le mobilier (et autres matériels) mis au rebut par les collèges du 37 **peuvent être récupérés gratuitement en demandant à l'interlocuteur du Conseil Départemental.**

Par ailleurs certains agents du Conseil d'épartemental sont capables de concevoir et fabriquer, petits mobiliers, boîtes ou restaurer des meubles.

- Grainothèques :

Les clubs jardinage institué dans de nombreux établissements sous le label E3D mettent en place des grainothèque, ou des dons de plans par les familles des élèves ou les professeurs. Ces ateliers sont animés par des enseignants, des AED, des agents.

3. Informatique

Nous constatons presque tous la mise en place dans nos établissements, de **la mise en veille systématique des écrans au bout de quelques minutes et l'extinction automatique des unités centrales en fin de journée.**

Toutefois nous aurions souhaité être informé par le Conseil Départemental et surtout avoir un retour sur cette mesure pour pouvoir l'expliquer aux élèves dans le cadre de leur formation à l'écocitoyenneté :

Ces mesures ont-elles entraîné de réelles économies d'énergie ? Nos parcs informatiques sont-ils moins énergivores ??

En collège, plusieurs collègues n'autorisent pas l'accès aux ordinateurs pendant les récréations et la pause méridienne, pour obliger les élèves à profiter davantage du coin lecture et à limiter leur temps d'écrans.

Les professeurs documentalistes sont aussi vigilants sur la thématique de la sobriété numérique. Cette thématique fait l'objet d'un enseignement dans le cadre des formations au Parcours citoyen (EEMI/EMC) dans le cadre de la citoyenneté numérique.

Rappel définition :

La sobriété numérique, c'est une démarche dont le but est de minimiser l'impact environnemental du numérique en réduisant la consommation d'énergie des objets technologiques et connectés qui nous entourent.

Anne Esnon, référente départementale et
Roselyne Berthon, pilote du site académique, mai 2025.